

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-279-48

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 6 février 2017, le premier projet de règlement numéro 01-279-48 intitulé :

« *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) afin d'ajouter une partie des lots 2 169 418, 2 170 703 et 2 170 704 à la zone 0268 du parc Beaubien* ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de règlement, le 1^{er} mars à 19 h au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

En résumé, le présent projet de Règlement vise à modifier l'annexe A du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) afin d'inclure dans la zone du parc Beaubien l'espace autour des terrains de jeux aménagés à l'intersection des 3^e et 6^e Avenues.

Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement vise les zones du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie illustrées ci-dessous.



Le projet de règlement ainsi que l'illustration des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 14 février 2017.

Nataliya Horokhovska
 Secrétaire d'arrondissement substitut